

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

(Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

➤ ADMINISTRATION GENERALE

- 1°) Le conseil municipal procède à la modification de la constitution des commissions municipales permanentes et désigne les membres de chaque liste qui y siègeront (consultable sur site internet)
- 2°) Le Conseil municipal procède à la désignation de 3 délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'association des usagers du centre social et socioculturel de la Comberie. Les délégués désignés sont : Manuela FAGE, Linda GHARBI et Aurélien MORGAT
- 3°) Le Conseil municipal a déclaré élus pour siéger au centre communal d'action sociale (CCAS) : Agnès NOSSENT, Janine BIANCIOTTO, Laurence MANOIR, Philippe MAINARD, Marie-Christine AYRAULT, Philippe SANCHEZ et Sandrine DUVIGNEAUX.
- 4°) Le Conseil municipal accepte la convention de partenariat avec l'association « La Traverse » et autorise l'attribution d'une subvention de 6 000€.

➤ ENVIRONNEMENT

- 5°) Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions 2021 comme suit :
 - ACCA : 390€
 - Association Secours et Protection des Animaux-Refuge de Poitiers : 400€

➤ SPORTS ET LOISIRS

- 6°) Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions 2021 comme suit :

Associations	Subventions 2021
ALMA Escalade	2 500 €
OMSFEL	4 000 €
USMA Football	5 900 €
Club des Anciens Fouteux	0€
USMA Athlétisme	2 900 €
TAC Handball	4 500 €
Cyclos de l'Auxance	0€
Avenir Cyclo du Val d'Auxance	1 700 €
USMA Tennis	3 100 €
Tennis de Table de Migné-Auxances	1 000 €
Gymnastique Volontaire	900 €
Les Archers de l'Auxance	600 €
MIAIKI	0 €
Poitiers Migné Echecs	0 €
Futur ô Club Judo	1 500 €
ASEPMA	299 €
Migné-Auxances Basket Club	1 200 €
Dynamic Karaté Pont'Ach Boxing Club	4 700 €
USMA Volley Ball	1 000 €
Checker's Migné Country Club	350 €
BADMA	0 €

➤ AFFAIRES SOCIALES

7°) Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions 2021 comme suit :

Associations	Subventions 2021
ADMR	6500 €
Les Amis de Salvert	Pas de demande
ECLAT	500 €
Association pour le don du sang	500 €
Banque Alimentaire	750 €
CIDFF (Centre Information Droits de Femmes et des Familles)	Pas de demande
AFM Téléthon	Pas de demande
GIHP	170 €
Ligue contre le Cancer	25 €
AFSEP (Ligue contre la sclérose en plaques)	25 €
Alcool Ecoute Joie et Santé	25 €
APAJH	25 €
Secours Catholique	25 €

8°) Le Conseil municipal décide d'adhérer au CIF-SP (Association de lutte contre l'isolement social des personnes à domicile). Le montant de l'adhésion est de 30€ par an.

9°) Le Conseil municipal autorise le renouvellement du dispositif de la « Bourse au permis de conduire », approuve les modalités techniques et financières de mise en œuvre et fixe le montant de la bourse à 800€, autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'auto-école du Pont Neuf et désigne Mesdames Janine BIANCIOTTO, Laurence MANOIR et Christelle DEBELLU (CSC la Comberie) pour siéger à la commission technique.

➤ EDUCATION ET PETITE ENFANCE

10°) Le Conseil municipal décide de fixer la participation journée/enfant à 1,80€/heure avec une fréquentation prévisionnelle de 29 400 heures pour la crèche la Ribambelle. Le montant de la participation 2021 est évalué à 52 920€.

11°) Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions 2021 comme suit :

Associations	Subventions 2021
Association des parents d'élèves de Migné FCPE	404€
Association des parents d'élèves Robert et Camille	542€
Association des parents d'élèves de Limbre	136€
Association des parents d'élèves APEL l'Eau Vive	172€
APEL Ecole Montessori de Salvert	32€
La Prévention Routière	100€

12°) Le conseil municipal décide de verser une subvention de 909€ à l'école maternelle Robert Desnos pour un projet « cirque »

13°) Le Conseil municipal décide de verser une participation aux frais de scolarité pour deux enfants scolarisés en ULIS à l'école Notre Dame de Saint-Benoit, soit 1765.56€ (882.78€ x 2)

➤ FINANCES ET FISCALITE

- 14°) Le Conseil municipal donne son accord pour les travaux de réhabilitation et d'extension du pôle petite enfance pour un montant de 712 660€ et autorise Madame le Maire à confirmer la candidature pour l'appel à projet FEADER pour un montant attendu de subvention de 107 348€. Le total des subventions pour ce projet représente environ 60% du coût de l'opération.
- 15°) Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2021 par 22 voix pour et 7 voix contre. Il s'équilibre à 5 484 000€ en fonctionnement et 2 315 000€ en investissement (Budget mis en ligne sur le site internet communal)
- 16°) Le Conseil municipal fixe les taux d'imposition des impôts directs locaux, de la manière suivante (22 voix pour et 7 voix contre) :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,47%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50%

➤ QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Fait à Migné-Auxances, le 13 avril 2021

Le Maire,
Florence JARDIN

